

ÉGYPTE
monde arabe

Égypte/Monde arabe

15-16 | 1993

Les crises soudanaises des années 80

Famine, vulnérabilité et politique étatique

Salah al-Din al-Shazali



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ema/1019>

DOI : 10.4000/ema.1019

ISSN : 2090-7273

Éditeur

CEDEJ - Centre d'études et de documentation économiques juridiques et sociales

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 1993

Pagination : 97-118

ISSN : 1110-5097

Référence électronique

Salah al-Din al-Shazali, « Famine, vulnérabilité et politique étatique », *Égypte/Monde arabe* [En ligne], Première série, Les crises soudanaises des années 80, mis en ligne le 08 juillet 2008, consulté le 21 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ema/1019> ; DOI : 10.4000/ema.1019

Ce document a été généré automatiquement le 21 avril 2019.

© Tous droits réservés

Famine, vulnérabilité et politique étatique

Salah al-Din al-Shazali

NOTE DE L'ÉDITEUR

Traduit de l'anglais par François Ireton.

- 1 Deux conceptions erronées dominent quant à la nature de la famine qui a accablé le Soudan dans les années 80. La première correspond à la version officielle du gouvernement, également adoptée par les donateurs d'aide, qui tend à expliquer les récentes famines par les saisons successives de faible pluviométrie et de très mauvaises récoltes qui ont caractérisé le climat et l'agriculture du pays durant les premières années de la décennie. Cette vision fait de la famine un événement soudain et inattendu causé par une réduction drastique de l'offre alimentaire. Des secours ont donc été distribués pour permettre aux victimes de survivre jusqu'à la récolte suivante. Selon la vision officielle, la famine a ainsi été envoyée par Dieu.
- 2 La seconde conception met la famine en relation avec un processus à long terme de dégradation de l'environnement. Selon cette vision, le principal facteur de famine est le mode, intenable à long terme, d'utilisation de leurs ressources par les Soudanais eux-mêmes. Ce mode d'exploitation non seulement affecte à la baisse les rendements agricoles, mais s'attaque aux ressources de base elles-mêmes (sols, etc.) dont ces rendements dépendent. Selon cette seconde conception, la famine est le produit du comportement de ses victimes elles-mêmes.
- 3 Ces deux points de vue, apparemment contradictoires, convergent en fait sur un point tout à fait significatif : tous deux occultent la nature sociale de la famine, c'est-à-dire le fait que cette dernière trouve son origine dans les processus qui caractérisent et animent la structure économique de la société soudanaise. Ils éludent en particulier le fait que la vulnérabilité alimentaire du pays prend ses racines dans la politique étatique elle-même.

- 4 La nature sociale de la famine se manifeste d'ailleurs à travers le caractère différencié de ses impacts : elle n'a pas, en effet, affecté toutes les catégories sociales — même dans les régions les plus touchées — et ne les a pas affectées de la même manière ou avec la même intensité. Ainsi, alors que la vie de millions de Soudanais semblait être en jeu, une minorité profitait en fait de la situation de pénurie alimentaire. De plus, la dynamique des différences d'impact reflétait des inégalités dans le degré de vulnérabilité face aux désastres « naturels ». Dans les années 70 déjà, de nombreuses régions — de l'ouest comme de l'est — avaient fait l'expérience d'années successives de basse pluviométrie, mais les petits paysans et les pasteurs avaient été en mesure de faire face par eux-mêmes à la situation, sans assistance extérieure. Une décennie plus tard, cependant, leur affaiblissement devint évident.
- 5 Ce processus d'augmentation de la vulnérabilité de certaines fractions de la population est particulièrement manifeste chez les pasteurs transhumants, que l'on considère habituellement comme disposant d'une plus grande diversité de ressources que les paysans sédentaires. Dans plusieurs régions du Soudan, les petits paysans ont cherché à convertir leurs surplus agricoles en bétail et à devenir pasteurs lorsque leur troupeau avait atteint une taille suffisante pour assurer leur subsistance. Durant les années 80, un grand nombre d'éleveurs ont cependant été sérieusement affectés par la famine, et des secours alimentaires leur ont été nécessaires bien après la grande famine de 1985. Dans beaucoup de régions de l'ouest et de l'est du Soudan, à l'heure actuelle encore (1992), certains groupes pastoraux bénéficient toujours d'une aide alimentaire.
- 6 Par quel processus les membres de ces groupes relativement prospères sont-ils devenus victimes de la famine ? C'est ce que tentera d'expliquer cet article, dont la principale assertion est que la vulnérabilité d'un nombre croissant d'éleveurs est la manifestation et la conséquence directe d'un processus « logique » de marginalisation. Depuis quelques années, un certain nombre de recherches ont été menées sur la manière dont la politique étatique a non seulement ignoré mais aussi réellement marginalisé les pasteurs. Nous examinerons ce processus de marginalisation à propos du cas particulier des pasteurs du sud de la province de Kassala (est du Soudan).
- Les éleveurs du sud de la province de Kassala
- 7 Bien qu'elle ait appartenu historiquement au territoire des groupes bédjaphones, au tournant du XIX^e siècle, la région du sud de Kassala était considérée comme le domaine des tribus pastorales Shukriya, arabophones, qui y assurèrent leur hégémonie après leur victoire sur les Batahin en 1802. Une partie de cette région était fréquentée par d'autres groupes arabophones, en particulier les Kinana et les Rufa'a, mais seulement pour une courte période de l'année. Les habitants « d'origine » furent, semble-t-il, repoussés hors de la région, bien que quelques groupes originellement bédjaphones y soient restés, entamant un processus d'arabisation. Ces derniers constituaient de petits groupes parmi lesquels les plus importants étaient les Dubania et les Hamran.
- 8 Avec l'avènement des mahdistes (1881-1898), l'hégémonie des Shukriya sur la région du sud de Kassala fut sérieusement menacée. L'émir mahdiste, Bakur, s'assura le contrôle de la région en affermissant la position des Dubania (Ansar mahdistes) et y attirant des groupes de Soudanais de l'ouest (Gwama'a, Kunjara, Fur, Masalit, Hamar, Tama et diverses fractions de Baggara) qui tous s'installèrent dans la région sous la période mahdiste. Cette même période fut témoin de l'arrivée massive des Lahawiyin, un groupe pastoral qui habitait auparavant la région comprise entre le Nil Blanc et le Kordofan et dont le déplacement est resté inexpliqué jusqu'à présent. L'on considère que l'installation

des Lahawiyin était complètement achevée au début des années 20. C'est aussi durant la période mahdiste que les Rashaida, venant de la Péninsule arabique, commencèrent à pénétrer au Soudan, où ils s'établirent en grand nombre à l'est de la rivière Atbara, d'où ils émigrèrent ensuite vers la région du sud de Kassala.

- 9 Les dernières décennies du XIX^e siècle virent une intensification du mélange tribal et ethnique dans cette région et un déclin de l'hégémonie indiscutée des Shukriya. Tel était le contexte au début de la colonisation britannique, qui commençait à mettre en place sa politique de *native administration*.
- 10 L'institutionnalisation de cette politique ne s'acheva qu'au bout d'une trentaine d'années. Dans des régions comme celle du sud de Kassala, zone de coexistence de nombreux groupes d'appartenance ethnique et tribale différente et où les effectifs de chacun étaient trop faibles pour pouvoir constituer des unités administratives distinctes sur une base ethnico-tribale, le nouveau pouvoir pratiqua une réorganisation de ces groupes en constituant des ensembles suffisamment nombreux pour former un « nazirat », entité la plus large de l'« administration indigène ». Un « nazirat » (ayant à sa tête un *nazir*) est divisé en un certain nombre de *khutt* (littéralement « lignes », désignant en fait un district) dirigés chacun par un *chaykh al-khatt*. Un *khatt* (singulier de *khutt*) était en principe composé de groupes homogènes se réclamant d'une même ethnie et divisé en *'omda* (dirigées chacune par un *'omda*) regroupant des villages de sédentaires et des campements de nomades ayant à leur tête un *chaykh*.
- 11 Groupe le plus nombreux, les Shukriya furent dotés de deux nazirats : celui des Shukriya de l'ouest, qui passaient la saison sèche (*dammer*) près du Nil Bleu, dont le territoire est situé en dehors de la zone étudiée ici (dans l'actuel État du Centre) et dont le centre principal est la ville de Rufa'a ; celui des Shukriya de l'est, qui passaient la saison sèche près de la rivière Atbara (alors à sec elle aussi) et se virent attribuer le Butana central, où furent également installés les Lahawiyin et les Kahwala, ainsi que certaines fractions des Kinana et des Dubaniya. Le *nazirat* des Shukriya de l'est fut divisé en cinq *khutt* principaux, dont quatre furent réservés aux Shukriya et à quelques autres petits groupes, le cinquième étant attribué aux Lahawiyin. De 1904 — date de l'accord sur la répartition des terrains de parcours — jusqu'aux années 60, ce n'est que très rarement que des ressortissants de ce nazirat se virent dans l'obligation de descendre plus au sud, dans le district de Gedaref.
- 12 Dans la zone étudiée ici, un deuxième *nazirat* fut établi, couvrant la plus grande partie d'une région située au sud du Butana central et allant de Showak, au nord, à Doka, au sud-est et à la rivière Rahad au sud. Le principe d'organisation de ce second *nazirat* n'était pas l'ethnicité mais les affiliations politico-confrériques. Au contraire des Shukriya, qui s'opposèrent ardemment aux mahdistes, la majorité des Dubaniya et des divers groupes issus de l'ouest du Soudan et installés dans la région étudiée firent allégeance à l'État mahdiste. Ces groupes, ainsi que ceux des Ansar, furent rassemblés en un unique *nazirat* dirigé par Bakur, l'émir mahdiste qui régnait auparavant sur la région. Au *nazirat* de Bakur furent plus tard rattachés des groupes venus d'Afrique de l'ouest (Hausa, Bergo, Zabarma, etc.) qui, avec les encouragements de l'administration coloniale, vinrent s'installer dans cette zone comme paysans.
La logique sous-jacente aux mouvements pastoraux
- 13 L'écologie de la région du sud de Kassala, comme celle de la zone pluviale centrale du Soudan en général, impose un certain nombre de contraintes sérieuses aux pasteurs dont les terrains de parcours sont limités à cette zone. La contrainte de base vient d'abord des

fluctuations saisonnières de disponibilité des ressources indispensables à l'économie pastorale ; l'eau et le fourrage. Avec d'autres caractéristiques environnementales spécifiques à cette région durant la saison de pluies, ces fluctuations rendent nécessaires des formes de transhumance sur des distances et des durées variables.

- 14 Il y a trois saisons essentielles dans l'année : *kharif*, la saison pluvieuse à température clémente (juillet-septembre), *chita*, la saison sèche froide (décembre et Janvier), *sayf*, la saison sèche chaude (mars-juin). La saison de transition entre *kharif* et *chita* (octobre et novembre), qui correspond à l'époque des récoltes, est appelée *darat*. *Kharif* et *darat* sont les saisons les plus propices à la production pastorale : l'eau est en général abondante, l'eau de pluie étant stockée dans des bassins, et les surfaces herbeuses drues et étendues. *Shita* est la deuxième saison propice pour les pasteurs car, vu la température, les animaux consomment moins d'eau, ce qui peut permettre l'utilisation de très larges étendues de pâturages où elle est moins abondante. Mais *sayf* est en général une saison difficile, d'abord parce que, la température s'élevant, c'est la période de l'année où les animaux ont le plus besoin d'eau, et en même temps celle où elle est rare, confinée aux flaques demeurant dans les lits des rivières saisonnières, le Rahad, l'Atbara et le Setit — à sec à ce moment — et aux puits (la plupart sont creusés à la main ; quelques-uns seulement sont des puits tubulaires forés mécaniquement) disséminés dans la région. Les rivières comme les puits dépendent, pour leur remplissage, des pluies annuelles et ces réserves seraient bien vite épuisées si les troupeaux ne dépendaient que d'elles durant toute l'année. Même dans les endroits où les sources permanentes pourraient produire suffisamment, un problème de pénurie de fourrage se poserait vite, dû au surpâturage des zones entourant ces sources.
- 15 Le problème, pour les pasteurs, est de maintenir en vie le maximum de bêtes durant la saison sèche chaude, afin de les faire bénéficier, durant les autres saisons, de l'abondance d'eau et de pâturages. Pour relâcher la pression exercée sur les points d'eau comme sur les pâturages qui les entourent, dès que cela est possible (en *kharif*), les pasteurs tentent de s'éparpiller loin de ces points et dans toute la région, afin de profiter des bassins que remplit l'eau de pluie, ainsi que de toute la surface alors pâturable.
- 16 Ces déplacements — au moins en saison des pluies — d'éleveurs en quête de pâturages extensifs, loin de ceux qui entourent les points d'eau, étaient donc indispensables à la survie maximale des troupeaux. Des types variés de parcours émergèrent comme réponse adaptative aux contraintes écologiques. Ces mouvements allaient du « nomadisme pur », concernant typiquement l'élevage des chameaux et se déroulant sur de longues distances, jusqu'aux formes de transhumance relativement courtes d'éleveurs de bétail, de moutons et de chèvres. Même des cultivateurs restant sédentaires durant la plus grande partie de l'année ressentent la nécessité de se déplacer durant la saison des pluies avec leurs petits troupeaux. Sans considération pour le type d'animaux élevés ou la distance couverte, les déplacements pastoraux sont répartis en deux catégories : *nishuq*, ou mouvement vers le nord (plus aride) durant la saison humide et *dammer*, ou mouvement vers les points d'eau, en général vers le sud, durant la saison sèche.
- 17 Les fluctuations des ressources en eau et en pâturages concernent toutes les zones de la région du sud de Kassala. Dans la partie sud (nazirat de Bakur) ces contraintes écologiques sont exacerbées par les mauvaises conditions qui sévissent durant la saison humide. En effet, en *kharif*, les sols argileux de cette zone se transforment en marécages visqueux et les mouches piqueuses constituent alors une sévère menace pour les animaux : la région leur devient tout simplement infréquentable. Les déplacements vers

les larges espaces sans insectes, au sol non marécageux, de la partie nord de la région deviennent impératifs. Simultanément, ces déplacements nomades peuvent être considérés comme une stratégie pour utiliser au mieux les ressources en pâturages naturels au moment où elles ont leur meilleure valeur nutritive.

- 18 Ces contraintes écologiques entraînant les différentes formes de nomadisme évoquées ont été reconnues par l'administration coloniale, comme constate explicitement C. B. Fisher (*Report of the Soil Conservation Committee, 1944*) : « Les nomades ne sont pas nomades par choix. Ils le sont parce qu'ils doivent l'être et, pour cette raison, doivent être acceptés comme tels. La possession commune de la terre est le seul système viable pour eux et, avec ce système, aucun individu ne peut apporter d'améliorations prématurées, en avance sur ce que peut concevoir l'intelligence lente de ses compagnons. »

Règlements coloniaux concernant les déplacements pastoraux

- 19 Cette reconnaissance, par l'administration coloniale, des contraintes écologiques pesant sur l'économie pastorale et du nomadisme comme réponse à ces contraintes l'amena à tenter d'en réglementer les formes de manière à assurer la viabilité des activités des éleveurs. Cette réglementation passa d'abord et avant tout par le système dit de l' « administration indigène » (*native administration*).
- 20 A un premier niveau, la réglementation du pastoralisme imposa une séparation des domaines respectifs de l'agriculture et de l'élevage et la délimitation de terrains de parcours et de pâturage dans les limites desquels l'agriculture à grande échelle n'était pas autorisée. Dans le cas de la région du sud de Kassala, la limite des terrains de parcours, connue sous le nom de « Sendfour Line » (d'après le nom de l'officier britannique qui la traça ?) va de Showak à la rivière Rahad en passant par Moharragat et al-A'raish. Cette ligne constituait la limite d'extension nord de la zone pouvant être légalement mise en culture, en dehors de laquelle les pasteurs n'étaient plus tenus pour responsables des dégâts causés à d'éventuelles récoltes. De même, les pasteurs avaient ordre de ne pas franchir cette ligne à leurs troupeaux durant la saison agricole ; en cas de dommages infligés aux cultures, les éleveurs étaient passibles d'amendes ou de peines d'emprisonnement.
- 21 Les déplacements des groupes pastoraux du sud de la région vers le nord de celle-ci et en provenance de ce dernier, à travers les zones agricoles, firent aussi l'objet de réglementations visant à éviter, les incidents entre éleveurs nomades ou transhumants et paysans sédentaires. Ces réglementations comportaient deux aspects : d'une part, des corridors de transhumance, suffisamment larges pour servir aussi de terrains de pâturage, furent délimités au milieu des zones agricoles ; d'autre part, des décrets locaux fixèrent annuellement les dates et itinéraires de migration des différents groupes pastoraux. Ces mêmes décrets stipulaient une date limite pour l'achèvement des récoltes, après laquelle les pasteurs pouvaient laisser errer leurs troupeaux dans la zone agricole afin qu'ils pâturent les chaumes et résidus agricoles. Le pouvoir colonial fit respecter scrupuleusement ces réglementations, essentiellement par l'intermédiaire de notables de l'administration indigène, qui défendaient jalousement les droits des pasteurs.
- 22 A un second niveau, les règlements concernant les activités pastorales visaient à limiter la coexistence des différents groupes tribaux/ethniques dans la même zone de pâturage. Ce qui fut réalisé par le biais de l'institution des « territoires tribaux » (*tribal homeland*), qui désignaient les centres traditionnels d'estivage (*dammer*) situés autour des différents points d'eau. A chacun des deux nazirats de la région du sud de Kassala (nazirats des Shukriya au nord et de Bakur au sud) fut attribué un *tribal homeland*, lieu de

regroupement en saison sèche. A l'intérieur de chaque nazirat, les ressources furent réparties en fonction des différents niveaux d'unités administratives (*khutt*, *'omdya*, villages et campements nomades). Comme les groupes pastoraux du nazirat de Bakur, pour les raisons abordées plus haut, devaient quitter leur territoire durant la saison *kharif*, le *tribal homeland* des Shukriya, le Butana central, fut officiellement partagé en deux types de zones de pâturage : les zones communes (ou saisonnières) et les zones spéciales de pâturage.

- 23 La zone commune fut ouverte à tous les pasteurs présents dans le Butana durant la saison *kharif*. Mais les pasteurs venus du sud de la région (nazirat de Bakur), ainsi que quelques autres groupes venus d'autres régions (les Béni Amer, les Hadendowa et les Rashaida) devaient avoir quitté la zone pour la fin de la saison des pluies et retourner dans leurs *tribal homeland* respectifs de saison sèche. Les pasteurs venant de l'extérieur du Butana central n'avaient pas l'autorisation d'accéder aux sources d'eau permanentes des pâturages communs de cette zone ; leurs animaux ne devaient s'abreuver que dans les bassins remplis d'eau de pluie. Les zones spéciales de pâturage étaient réservées aux pasteurs du nazirat des Shukriya et interdites à tout groupe ne résidant pas dans le Butana. Ces zones contenaient également de nombreux points d'eau permanents d'où étaient exclus les « étrangers » au Butana.
- 24 Durant la saison des pluies, la coexistence, dans cette région, des différents groupes était organisée de façon à minimiser les risques de friction. Chaque campement de pasteurs (*farig*), formé de 50 à 200 groupes domestiques, était normalement encadré par son *chaykh*, qui était tenu de surveiller le comportement des membres de son campement. Des patrouilles formées des *chaykh* de *khutt* et des *'omda* faisaient habituellement le tour de la zone et réglaient les conflits entre membres de campements différents. Les querelles importantes — et en particulier celles qui aboutissaient au meurtre — étaient portées devant le *nazir* ou la cour de district. Jusqu'aux années 70 se tenaient des conférences annuelles rassemblant les *nazir* des Shukriya, Bakur et Rufa'a al-Shariq et des représentants du gouvernement, au cours desquelles on édictait les règlements concernant l'usage des zones communes de pâturage et l'on examinait les conflits intertribaux les plus graves.
- 25 Un autre type de contrôle exercé sur les déplacements pastoraux par le pouvoir colonial passait par la politique de gestion des ressources hydriques. Les agents du pouvoir spécialisés dans ce domaine avaient l'habitude d'ouvrir ou de fermer les points d'eau de façon à influencer sur les itinéraires des migrations pastorales, en principe pour épargner des sites (points d'eau ou pâturages) écologiquement considérés comme fragiles, et favoriser ainsi leur réhabilitation. Dans cette région, la gestion des pâturages était ainsi très liée à celle des ressources hydriques, qui permettait un haut degré de contrôle sur les déplacements des pasteurs.

La marginalisation des pasteurs nomades

- 26 Durant les quatre premières décennies de la domination coloniale britannique, les activités pastorales dans la région du sud de Kassala se révélèrent florissantes. Non seulement ces activités étaient organisées dans un contexte de totale sécurité assurée par le pouvoir colonial, mais encore l'aménagement de nouveaux points d'eau et le développement des services vétérinaires firent baisser considérablement la mortalité des troupeaux. La population animale semble avoir crû au point que, dans les années 50 déjà, quelques symptômes de surpâturage apparurent autour de certains points d'eau permanents. Mais à partir de 1944, la région sud de Kassala vit l'expansion accélérée de

grandes exploitations agricoles capitalistes pratiquant l'agriculture pluviale ou irriguée. Avec l'émergence et le développement de ce nouvel usage du sol, les conditions de production pastorale commencèrent à être menacées de marginalisation progressive.

- 27 L'implantation d'exploitations pratiquant l'agriculture pluviale commença en 1944, dans les plaines d'argile du sud de la province de Kassala, avec l'appui du pouvoir colonial. Mais, jusqu'au début des années 60, l'expansion de ce type d'agriculture mécanisée fut très lente. Durant la période 1945-65 en effet, les investissements agricoles se dirigèrent plutôt vers les périmètres cotonniers irrigués par pompes, le long du Nil Blanc et du Nil Bleu. Avec la diminution graduelle des prix du coton sur le marché mondial, ces périmètres furent repris par le secteur public et de généreuses compensations furent offertes à leurs anciens propriétaires. A cette date, le caractère extrêmement profitable des exploitations privées d'agriculture pluviale mécanisée était devenu évident, et la politique de crédit très libérale mise en place par l'État contribua à l'expansion fulgurante de ce secteur.
- 28 En 1968, la Mechanized Farming Corporation (MFC) fut créée pour promouvoir et canaliser les investissements vers le secteur d'agriculture pluviale mécanisée. Mais une grande part des exploitations qui s'implantèrent dans la région du sud de Kassala le furent en dehors de toute autorisation de la MFC. En 1983, la superficie occupée par les exploitations autorisées était de 1,083 million de feddans, alors que l'ensemble des exploitations non autorisées couvraient une superficie estimée à plus de 3 millions de feddans.
- 29 Jusqu'à la fin des années 60, les exploitations de ce type n'empiétèrent pas sur les limites des terrains de parcours pastoraux. Néanmoins, elles avaient beaucoup réduit la superficie des pâturages de saison sèche des groupes de pasteurs du nazirat de Bakur, ce qui entraîna le début des conflits entre exploitants agricoles et pasteurs, particulièrement sur les terres occupées par les exploitations non autorisées. Dans la mesure où, au Soudan, les terres de pâturage ne sont pas légalement enregistrées et, en tant que telles, considérées comme propriété de l'État, alors que les pasteurs n'en jouissent qu'à titre d'usufruit, la résolution des conflits s'est opérée « logiquement » au détriment des intérêts des pasteurs.
- 30 Les bases de résolution de ces conflits avaient trouvé leur cadre institutionnel durant la période coloniale anglaise, lorsqu'en 1944 le Comité pour la conservation des sols émit la recommandation suivante : « Quand les pasteurs nomades (ou semi-nomades) sont en compétition directe pour l'usage de la terre avec les cultivateurs sédentaires, il serait de bonne politique que les droits de ces derniers soient considérés comme prioritaires, vu que les revenus par unité de surface procurés par les terres cultivées sont les plus élevés ». Les pasteurs, cependant, trouvaient une compensation partielle à la réduction de leurs terrains de pâturage dans le libre accès qui leur était laissé aux chaumes et résidus agricoles des grandes exploitations. Mais, dans les dernières années, ce libre accès fut interdit par les gros exploitants, qui commencèrent à exiger un prix d'accès aux champs après la récolte. En 1987, le prix d'accès à 1.000 feddans de chaumes atteignait les 8.000 livres soudanaises.
- 31 Le pouvoir politique et économique des titulaires de grandes exploitations mécanisées augmenta considérablement durant la période post-coloniale et leurs intérêts furent puissamment défendus. Lors de l'Assemblée régionale du peuple de la région Est, les représentants des gros exploitants du sud de Kassala s'opposèrent victorieusement à une proposition de loi régionale visant à instituer de nouvelles limites aux terrains de

parcours pastoraux et émanant du Ministère régional de l'Agriculture. Le pouvoir central, pour sa part, était réticent à tenter de contenir l'expansion du secteur d'agriculture pluviale mécanisée, non seulement du fait de l'influence politique des gros exploitants, mais encore parce qu'il s'efforçait d'accroître la production agricole vivrière pour taire face à la demande alimentaire croissante de la population.

- 32 Un corollaire de l'expansion de ces exploitations mécanisées fut l'intensification de la production de charbon de bois menée à des fins commerciales. Le gouvernement accorda des autorisations d'abattage de bois et de fabrication de charbon de bois dans des zones destinées à être mises en culture dans le cadre des grandes exploitations. Mais de vastes superficies de forêts furent aussi essartées sans permission des autorités. L'indulgence du pouvoir à l'égard de ces opérations menées illégalement est souvent attribuée à son désir de maintenir le bas prix du fuel à destination des populations urbaines, en limitant la demande par la concurrence du charbon de bois, alors qu'en fait ce dernier est surtout utilisé par les briqueteries et les fours à poterie.
- 33 Quoiqu'il en soit, la déforestation massive de la région du sud de Kassala est bien le résultat de l'expansion de la grande agriculture mécanisée et de la commercialisation à grande échelle du charbon de bois coupé. Cette déforestation a des conséquences néfastes pour les pasteurs : certains de leurs animaux préfèrent brouter les feuilles des arbres et les troupeaux ont besoin d'ombre. Lors des mauvaises années, ces derniers dépendent quasi-exclusivement du couvert arboré pour toute nourriture, les éleveurs élaguant les branches que les bovins et ovins – à la différence des caprins et camélidés – ne peuvent atteindre.
- 34 Parallèlement à l'extension de l'agriculture pluviale mécanisée, la région du sud de Kassala a vu se développer, durant les trois dernières décennies, de larges périmètres d'agriculture irriguée directement financés par des investissements publics. Dans les années 60 a été mis en place, sur une étendue de près d'un demi-million de feddans, le périmètre irrigué de New Halfa, qui empiétait sur de larges zones de pâturages et a obstrué les corridors traditionnels de nomadisation de la région. Dans les années 70 a été réalisé le projet du Rahad, couvrant une superficie de 300.000 feddans pris sur les plus riches prairies de la région, qui appartenaient à l'aire de pâturages communs fréquentés durant la saison de *kharif* par des goupes pastoraux venant aussi bien du Butana central lui-même que de l'extérieur de cette zone. En comptant les superficies occupées par les villages et les villes de ces deux périmètres irrigués, c'est presque un million de feddans qui a été soustrait aux terres pâturables de la région.
- 35 Les pasteurs ont été en partie dédommagés par l'attribution de parcelles dans les deux périmètres. Les bénéficiaires, de cette opération n'ont pas abandonné pour autant leurs activités pastorales, tentant plutôt d'y intégrer leurs activités agricoles pratiquées dans les périmètres irrigués. Ainsi s'est institué un nouveau circuit de transfert de valeur entre leurs exploitations et le secteur de l'élevage. Mais la grande majorité des pasteurs nomades et semi-nomades n'ont pas bénéficié de l'attribution de parcelles, et l'implantation des périmètres irrigués les a purement et simplement désavantagés.
- 36 La création du projet du Rahad a eu un autre impact négatif sur la production pastorale ; elle a bloqué l'accès à la rivière Rahad en favorisant l'extension de l'agriculture *jiruuf* (culture pratiquée en bordure de rivière) à l'est d'Abu Rakham. Ce phénomène est d'abord le résultat du déplacement des paysans, essentiellement originaires d'Afrique de l'Ouest, qui occupaient les villages affectés par le détournement du cours de la rivière. Ces paysans déplacés, et avec eux des migrants venus de l'ouest du Soudan, vinrent s'établir

dans les villages situés sur les bord du Rahad et y poursuivirent ce type d'agriculture, dit *jiruuf*.

- 37 Un autre facteur ayant affecté la vie pastorale est l'implantation, dans la région, de camps de réfugiés. La province de Kassala étant frontalière, elle a reçu, dès 1967, des réfugiés venus d'Ethiopie (Erythréens, Tigréens et Oromos essentiellement). Actuellement, le nombre de réfugiés des différentes régions de l'Ethiopie peut être estimé à plus de 750.000. La politique officielle de relogement de cette population consiste à en regrouper les éléments dans plusieurs types de centres ruraux ; les uns orientés vers les activités agricoles, d'autres vers les activités salariées et d'autres encore, installés en périphéries urbaines, ouverts à la diversité des emplois urbains accessibles. Le premier centre de regroupement a été créé à Qala' al-Nahal, dans le *homeland* du nazirat de Bakur. Un décret présidentiel adopté en 1974 a délimité une zone de 300.000 feddans réservée à l'implantation de ces centres, qui en occupent actuellement un peu plus de 120.000. Comme de nombreux réfugiés étaient eux aussi pasteurs dans leur région d'origine et qu'une partie d'entre eux avaient pu emmener leurs troupeaux, ils partagèrent les pâturages avec les groupes de pasteurs de leur région d'accueil. Mais, à l'inverse de ce qui est le lot des pasteurs soudanais, ces pasteurs réfugiés ne connaissent pas de problème aigu en ce qui concerne l'accès à l'eau. La communauté internationale a en effet investi des sommes importantes dans des projets visant à améliorer les ressources hydriques exclusivement destinées aux réfugiés et à leurs troupeaux. Néanmoins, des Soudanais des villages proches de ces centres peuvent maintenant partager ces ressources avec les réfugiés.

La commercialisation de la production pastorale

- 38 Comme le processus de réduction des terres de pâturage et de dégradation de l'environnement était déjà bien avancé dans la région du sud de Kassala, la sécheresse qui s'est abattue sur toute la ceinture sahéenne du Soudan a frappé de manière particulièrement brutale les pasteurs de cette région. Durant la période la plus dure (1983-65) de la vague de sécheresse, ces derniers ont eu les plus grandes difficultés à trouver l'eau et le fourrage indispensables à la survie de leurs bêtes, dont une grande partie a été décimée. Les chiffres officiels parlent de 30 % de pertes, mais certains groupes de pasteurs en déclarent jusqu'à 70 %. La divergence entre ces chiffres provient du fait que l'administration ne prend en considération, sous le terme de « pertes », que le bétail mort, alors que les éleveurs prennent aussi en compte les bêtes vendues, à des prix dérisoires, à des marchands et gros exploitants qui bénéficient, quant à eux, de disponibilités en eau et en fourrage. A cette occasion, les marchands de bétail (qui sont également, pour beaucoup d'entre eux, de gros exploitants du secteur de l'agriculture pluviale mécanisée) se sont introduits massivement dans les activités pastorales elles-mêmes.
- 39 Ces nouveaux venus dans le secteur de l'élevage ont fait appel à des bergers salariés qui gardent leurs troupeaux dans le Butana central durant la saison de *kharif* ; durant la saison de *sayf*, ces troupeaux sont nourris de résidus agricoles provenant des exploitations de leurs propriétaires et abreuvés de l'eau des puits privés que ces derniers y ont fait forer. Les bergers salariés sont le plus souvent de petits pasteurs ruinés par la sécheresse. Bien que cet emploi constitue pour la majorité d'entre eux la seule possibilité de mettre à profit, pour survivre, le savoir-faire qu'ils ont acquis en tant que petits éleveurs, il semble que pour certains groupes de pasteurs (Hadendowa et Béni Amer en particulier) cet emploi ne soit qu'un détour stratégique leur permettant de reconstituer

un troupeau. Non seulement les bergers sont en effet souvent rémunérés en nature (en animaux pris sur le croît du troupeau) mais ils ont aussi la possibilité d'agrèger leur propres bêtes à celles du troupeau qu'ils gardent et d'avoir ainsi accès à l'eau des puits privés et au fourrage dans des conditions avantageuses.

Le vide administratif

- 40 Quand le processus d'extension des périmètres d'agriculture mécanisée et irriguée a atteint son apogée, l'État a aboli le système de la *native administration* et les instances régionales ont cessé de promulguer des règlements annuels locaux concernant les activités pastorales. Simultanément, les institutions administratives dont les mesures et recommandations affectaient directement ces activités ont été réorganisées, tel le Département de conservation des sols, qui a été scindé en deux organismes, la Range Management Administration et la Rural Water Development Corporation. Cette scission entérinait la dissociation progressive, déjà amorcée, entre la gestion des pâturages et la politique des ressources hydriques (voit *infra*).
- 41 Au début des années 80, le principe du *tribal homeland* s'est trouvé à son tour menacé, le pouvoir ayant déclaré que toute terre non enregistrée (c'est-à-dire non appropriée privativement) était de droit accessible à tout Soudanais. Ces évolutions ont créé un vide administratif, dans la mesure où aucune institution de remplacement n'a été capable de réglementer l'accès aux pâturages ; la Range Management Administration, seul organisme spécialisé en matière d'élevage, ayant été totalement marginalisée.
- 42 Conséquence la plus immédiate de la suppression du système de la *native administration* : l'absence d'institution veillant au respect des limites de pâturage. De plus, la tendance du pouvoir à régler les conflits en faveur des titulaires de grandes exploitations non autorisées (voir *supra*) a conduit à une multiplication sans entrave de ces dernières, qui ont franchi les limites des pâturages, bloqué les accès à de nombreux points d'eau et coupé presque tous les itinéraires de nomadisation du sud de la région étudiée. Les pasteurs doivent maintenant suivre les pistes empruntées par les camions de transport qui font mouvement en direction et hors du Butana. Comme les actuels terrains de parcours sont très étroits, les conflits entre pasteurs et agriculteurs dus aux dommages subis par les récoltes du fait des incursions des troupeaux se sont multipliés. Ces conflits sont maintenant portés devant des tribunaux dont aucun des membres n'est issu de groupes pastoraux, et résolus habituellement au détriment de ces derniers. L'estimation des dommages faits aux récoltes et les montants des amendes infligées sont sans rapport avec les dégâts réellement causés.
- 43 Les pasteurs se plaignent régulièrement d'être injustement accusés, par les propriétaires de grandes exploitations, d'avoir causé des dommages à leurs récoltes. Ces accusations mettent en général en cause des pasteurs proches de ces exploitations, alors que les responsables réels des dégâts sont déjà loin. Les grands exploitants payant des patrouilles de police affectées à la protection de leurs récoltes, les accusés préfèrent verser sur le champ des réparations pour des dommages qu'ils n'ont pas commis plutôt que d'être déférés devant un tribunal qui leur sera systématiquement défavorable. Afin d'éviter de tels incidents et tenter d'échapper à toute accusation, les pasteurs se trouvent contraints, tout au long de leur parcours, d'acheter, même à haut prix, les résidus agricoles des exploitations qu'ils longent.
- 44 L'abolition de la *native administration* a également pour conséquence de priver les groupes pastoraux de toute institution susceptible d'exprimer et défendre leurs intérêts face aux autorités régionales et centrales. Ce qui se traduit clairement par la dégradation générale

des points d'eau (puits et *hafir* — bassins — recueillant les eaux de pluie) qui, soit manquent d'entretien, soit ont été purement et simplement annexés par les exploitations mécanisées dans les limites desquelles ils se trouvent maintenant.

- 45 Quant à l'abandon du système de promulgation annuelle, par les autorités régionales, de la réglementation des activités pastorales, qui non seulement stipulait le calendrier et les itinéraires des déplacements des éleveurs, mais permettait aussi de limiter l'accès des troupeaux à telle ou telle zone écologiquement fragile, il a conduit au relâchement de tout contrôle sur l'intrication territoriale des groupes pastoraux. La déclaration du gouvernement selon laquelle toute terre non enregistrée devenait accessible à tout Soudanais a mis un point final au principe du *tribal homeland* et de nouveaux groupes ont fait leur entrée dans la région. La guerre en Erythrée a encore aggravé la situation et le va-et-vient ancestral des pasteurs (surtout les Béni Amer) entre cette région et le Soudan a été interrompu.
- 46 Parmi les nouveaux groupes à faire leur entrée dans la région, on compte les Kinana et les Rufa'a al-Hoi, établis maintenant à l'ouest du Nil Bleu et qui ont été déplacés du fait de l'installation du périmètre de Kinana dans la province du Nil Blanc ; les Rashaida, les Béni Amer et les Hadendowa, dont les déplacements ne les menaient autrefois guère au-delà, au sud, du district rural de Kassala et de celui d'Atbara ; enfin les Umm Bararo (d'origine ouest-africaine), venus du district méridional de Funj, le long du Nil Bleu.
- 47 L'arrivée de ces groupes à une époque où les pasteurs « autochtones » faisaient face à la réduction des pâturages et à la raréfaction de l'eau a intensifié la concurrence pour les ressources restantes et engendré des conflits intergroupes. Antérieurement, la norme était d'éviter à tout prix les conflits autour des points d'eau et, on l'a vu, des tournées de notables de la *native administration* étaient organisées pour résoudre sur place ces conflits. Dans le contexte de recomposition ethnique du territoire étudié, les nouveaux arrivés ont souvent des coutumes différentes de celles qui ont cours parmi les pasteurs « autochtones » et ne semblent guère devoir se soumettre aux usages de ces derniers. Par exemple, il était coutumier, lors de l'abreuvement des troupeaux, de donner la priorité au petit bétail (caprins et ovins) sur le gros. Lorsque le débit d'un puit devenait faible, les propriétaires de bovins et de chameaux avaient l'habitude de les conduire plus loin, vers un autre point d'eau.
- 48 La priorité de passage était aussi traditionnellement donnée au petit bétail durant la saison des pluies, car si les caprins et ovins succédaient au gros bétail sur les pistes boueuses, ils risquaient de tomber dans les ornières profondes et peu apparentes qu'occasionnait son passage. Les pasteurs de la région déplorent que les Umm Bararo ne respectent pas ces usages et deviennent agressifs lorsqu'on le leur fait remarquer. La situation s'est encore compliquée récemment par la tendance qu'ont certains pasteurs à reconstituer leurs troupeaux en y intégrant tous les types de bétail confondus, dans le cadre de stratégies de diversification économique.
- 49 Un ultime corollaire de l'intrication territoriale des « tribus » a été la recrudescence du banditisme dans la région. Antérieurement, les notables de la *native administration* veillaient à ce qu'aucun « étranger » ne prît clandestinement refuge dans les villages et campements, particulièrement lorsqu'ils étaient accompagnés de bêtes portant les marques d'appartenance d'un autre groupe ou d'un troupeau semblant contaminé.

Politique de l'eau et dégradation de l'environnement

- 50 Nous avons fait allusion à la réorganisation et aux changements intervenus dans les institutions officielles ayant rapport aux activités pastorales et au secteur de l'élevage. Ces changements ont commencé avec l'abolition du Bureau de conservation des sols, suivi de la création de l'Organisme de développement des ressources hydriques rurales, puis de la dissociation de l'Administration de l'élevage et des pâturages d'avec le Département de la production et de la santé animale ; parallèlement, l'on a assisté à une centralisation progressive de la politique des ressources hydriques. En fait, l'Administration de l'élevage et des pâturages et le Département de la production et de la santé animale sont les seuls organismes gouvernementaux concernant exclusivement les pasteurs et le secteur de l'élevage. Durant une courte période, l'Administration de l'élevage et des pâturages a fait partie de l'Organisme de développement des ressources hydriques rurales, mais cette administration unifiée a été divisée en deux services, entre lesquels ils n'existe pratiquement plus aucune coordination.
- 51 Dans le passé, durant la période coloniale et jusqu'en 1977, les politiques de l'eau et la programmation des aménagements en ce domaine prenaient systématiquement en compte les intérêts des pasteurs. Bien des points d'eau de la région du sud de Kassala datent des années 50 ou 60. Depuis le milieu des années 70, pas un seul point d'eau nouveau n'a été établi et un grand nombre de ceux qui étaient alors en service se sont détériorés ou sont devenus inaccessibles aux pasteurs nomades et semi-nomades. Simultanément, on l'a dit, l'absence de coordination entre l'Administration de gestion des pâturages et l'Organisme de développement des ressources hydriques rurales est devenue patente. Avec l'abolition de la *native administration*, qui était l'instrument de collecte de l'impôt finançant les conseils ruraux, l'organisme cité a cessé d'entretenir et de réparer les puits et *hafir* dont dépendaient les éleveurs. Cette situation a de nombreuses et profondes répercussions, en particulier sur la capacité du Butana central à assurer la subsistance de troupeaux, pour la plus grande partie de l'année, loin de la zone cultivée.
- 52 Durant les deux dernières décennies, donc, la politique de l'eau a été élaborée sans plus tenir compte des besoins élémentaires des activités pastorales. La prise de décision dans ce domaine est passée des autorités locales et régionales aux autorités centrales de l'État. Non seulement l'attitude défavorable aux pasteurs est devenue systématique, mais on s'est mis à ignorer les opinions et avis techniques des responsables locaux de la gestion de l'eau. Des points d'eau permanents ont par exemple été creusés dans des endroits où seuls étaient techniquement viables l'implantation de *hafir* ; des puits et *hafir* ont été aménagés dans des périmètres d'agriculture mécanisée où ils sont inutiles, personne n'y résidant sauf précisément durant la période où l'eau de pluie est disponible à volonté. Le non-entretien des points d'eau fait qu'une grande partie de ceux qui avaient été construits pour les éleveurs dans les années 50 sont déjà hors d'usage. Les *hafir* se sont totalement comblés ou ont perdu de leur profondeur, tandis que les puits à traction animale demanderaient des réparations urgentes et l'aménagement, autour d'eux, de « réserves » destinées à la régénération du couvert végétal.
- 53 Bien avant la vague de sécheresse de années 80, la pression trop forte sur les ressources hydriques de la région était devenue évidente et un déficit chronique en la matière était apparu. La sécheresse n'a fait que pousser ces phénomènes à leur paroxysme. Le manque d'eau dans le Butana central, maintenant permanent, se traduit par deux changements essentiels : d'une part, les éleveurs qui avaient coutume de se diriger vers le Butana central dès le début de la saison *kharif* et d'y rester jusqu'à six mois (de juillet à décembre), sont maintenant contraints de retourner beaucoup plus tôt au sud, vers les

zones cultivées, et ceci en raison du manque d'eau. De ce fait, les troupeaux atteignent ces zones avant la récolte, les incidents dus aux dommages causés aux cultures se multiplient, les éleveurs doivent payer des amendes aux montants toujours plus élevés et qui n'ont — souvent volontairement — guère de rapport avec l'importance des dégâts. Les années 60, presque toutes caractérisées par un fort déficit pluviométrique, auront vu l'accélération brutale de la dégradation de l'environnement du Butana central et septentrional, la charge animale sur les pâturages, très excessive durant la saison humide, empêchant la régénération du couvert végétal et limitant de ce fait la capacité de ces pâturages à continuer d'assurer leur fonction.

- 54 D'autre part, du fait de la concentration forcée de troupeaux dans le district de Gedaref, pâturages et eau sont devenus, dans cette zone également, insuffisants. Le forage de puits privés constitue de ce fait une sphère d'activité très profitable et attire les investissements d'éleveurs aisés et de riches marchands. De tels puits ont accru la quantité d'eau disponible dans la zone, mais à un coût élevé pour les petits pasteurs. Pour pallier le manque de pâturages sur place, des éleveurs de chameaux ont commencé à couvrir de longues distances entre les pâturages et les points d'eau. Mais les bovins et ovins ne peuvent entreprendre deux ou trois jours de déplacement sans eau. La seule solution réside alors dans l'achat de résidus agricoles aux fermes mécanisées et aux petites exploitations irriguées installées le long des rivières (*jiruuf*) ou dans le recours aux aliments composés pour bétail (tourteaux de graines d'oléagineux ou *umbaz*). La croissance des besoins monétaires qui est la conséquence de ces nouvelles pratiques a contribué à diminuer le nombre des petits pasteurs. Dans de telles conditions, le surpâturage des zones herbeuses facilement accessibles n'a fait que se renforcer, et c'est toute la région du sud de Kassala qui est maintenant concernée par ce phénomène.
- 55 Face à l'énormité du risque encouru, la solution consistant à aménager des zones réservées en vue de la régénération des sols et du couvert végétal, détruits essentiellement par l'extension de l'agriculture mécanisée et de l'abattage du bois, a encore aggravé la situation des éleveurs. Ces mesures de sauvegarde ont été prises à l'initiative du pouvoir central et avec l'assistance de plusieurs organisations internationales. L'Administration centrale des forêts a sélectionné des sites pour des programmes de reforestation et les a déclarés interdits aux troupeaux, mais sans tenir compte de leur situation par rapport aux terrains de parcours. L'absence de concertation avec l'Administration de gestion des pâturages et les pasteurs eux-mêmes dans la conception et la formulation de cette opération, ainsi que l'absence de participation de ces acteurs à sa réalisation, ont entraîné l'hostilité de ceux qui devraient être en fait les premiers intéressés à la reforestation, et qui maintenant constituent une menace pour son succès. Conséquence de cette hostilité : l'accroissement du coût de l'opération par nécessité d'organiser la défense, de former des brigades de surveillance, etc.

La sécheresse et ses conséquences

- 56 La sécheresse est arrivée alors que les petits éleveurs de la région étaient déjà, pour beaucoup, très appauvris ou au moins fragilisés. Bien évidemment, la raréfaction brutale de l'eau et du fourrage s'accompagna d'une montée des prix telle que ces éleveurs ne pouvaient l'assumer. Les propriétaires de grands troupeaux, en particulier les Raishaida, avaient, bien avant 1983, investi dans le forage de puits afin de s'assurer une auto-suffisance en eau et de pouvoir en vendre le surplus. Ils avaient aussi diversifié leurs investissements, en prenant par exemple des exploitations mécanisées à bail et en réservant les résidus agricoles pour nourrir leurs propres troupeaux durant la saison

sèche. Ainsi, non seulement les possesseurs de grands troupeaux purent traverser la sécheresse sans pâtir de trop lourdes pertes, mais encore certains d'entre eux agrandirent à bon marché leurs troupeaux, en rachetant à bas prix les bêtes de petits éleveurs ruinés.

- 57 Comme dans toute situation de famine, les termes de l'échange entre céréales et bétail se sont dégradés au détriment des éleveurs. En année normale, le prix d'un mouton équivalait approximativement à trois ou quatre sacs de sorgho (90 Kg). En 1984-85, le prix d'un sac de sorgho (120 livres soudanaises) se mil à équivaloir celui d'une vache ou de trois moutons. Les petits éleveurs durent d'abord vendre à la baisse une partie de leur bétail pour acheter de quoi survivre, puis une autre partie, à prix de plus en plus désavantageux, pour acheter de l'eau et du fourrage ; enfin, dans beaucoup de cas, ils durent céder à des prix dérisoires une partie ou la totalité des bêtes qui leur restaient, plutôt que risquer de les voir mourir de faim.
- 58 La sécheresse a donc considérablement accéléré le processus d'appauvrissement des petits pasteurs. Beaucoup ont perdu la totalité de leurs ressources et ont dû compter entièrement sur l'aide extérieure, arrivée trop tard pour permettre une décélération du processus d'appauvrissement. Dans un premier temps, les secours ont été conçus, par le gouvernement comme par les donateurs, comme relevant d'une simple assistance conjoncturelle qui permettrait de faire la soudure jusqu'à la récolte suivante. Celle-ci (1985-86) a été généralement bonne au Soudan et le prix du sorgho a chuté considérablement. Cependant, l'aide alimentaire aux petits éleveurs a dû être prolongée car ils n'avaient plus aucune réserve, ni en espèces ni en têtes de bétail, susceptible de les doter du moindre pouvoir d'achat.
- 59 Ces dernières années, les petits éleveurs ont connu une dure période « d'ajustement ». Beaucoup d'entre eux ont été contraints de se sédentariser totalement, ce qui constitue un signe infaillible de la quasi-extinction de leur troupeau. Ces derniers, comme ceux qui avaient pu sauver quelques bêtes, tentent de reconstituer leur cheptel. Mais leurs essais dans ce domaine s'avèrent très délicats et même ceux qui ont conservé un maigre troupeau en sont parfois réduits à se sédentariser à leur tour, les conditions écologiques très dégradées de la région rendant difficile, encore actuellement, le maintien d'un troupeau — pour ne pas parler de sa reconstitution.
- 60 Dans ce contexte, les éleveurs qui tentent cette opération se limitent à l'élevage des chèvres et des chameaux, à l'exclusion des ovins et bovins, le premier ensemble résistant mieux aux sécheresses que le second, ayant moins souvent besoin de s'abreuver et de brouter et pouvant vivre en zone forestière à défaut de pâturages.
- 61 Les éleveurs sédentarisés dépendent maintenant des revenus tirés de l'agriculture pour ce qui est de leur possibilité de reconstituer leur troupeau. Leurs maigres revenus agricoles sont ainsi systématiquement convertis en têtes de bétail. Mais depuis la bonne récolte de 1985-86, cette conversion est presque impossible. En effet, le prix du sac de sorgho est descendu à 30 livres soudanaises, alors que celui d'une vache est remonté à 1.500 livres et celui d'un mouton à 250. Ainsi, les termes de l'échange céréales-produits de l'élevage, bien qu'inversés par rapport à la période de sécheresse, restent néanmoins toujours défavorables aux éleveurs qui, après avoir dû solder leur bétail à bas prix, doivent le racheter à prix exorbitant sur la base de leurs « faibles revenus agricoles, provenant de la vente de leur surplus de récolte ou de leurs salaires. La période de reconstitution des petits troupeaux — même s'il s'agit d'ovins — s'avère donc beaucoup

plus longue que prévu. Dans ces conditions, reconstituer un troupeau de chameaux sur dix ans semble relever du miracle.

- 62 On a vu que les petits pasteurs qui ont tenté de garder leur mode de vie de transhumants en réduisant leur troupeau pour qu'il survive à la sécheresse ont eux aussi éprouvé bien des difficultés à maintenir leurs activités pastorales, pour ne pas parler de la reconstitution de leur troupeau. Parmi ces difficultés, celles qui ont trait aux conditions actuelles de commercialisation du bétail dans la région, vu la rareté de l'eau et du fourrage durant la saison de *sayf*. Ces deux intrants doivent maintenant être achetés, le premier aux propriétaires des puits privés qui prolifèrent dans la région et le second, sous forme de résidus agricoles aux gros exploitants, ou sous forme de tourteau d'oléagineux aux mêmes ou à des marchands. Pour se procurer les sommes nécessaires, les petits éleveurs doivent non seulement vendre des bêtes plus fréquemment, mais encore disposer pour ce faire d'une plus grande proportion d'animaux improductifs (très jeunes, mâles ou âgés). Pour tenter d'échapper à la nécessité de vendre une telle quantité d'animaux, les éleveurs de la région ont commencé à commercialiser le lait et les produits laitiers. Ce qui suppose la proximité du marché et a favorisé la quasi-sédentarisation de nombreux propriétaires de bovins à la périphérie de Gedaref ou de quelques autres villes importantes. On a même parlé de bergers salariés Béni Amer gardant des bovins appartenant à des marchands et qui se sont eux aussi engagés dans la vente de lait.
- 63 Les possesseurs de grands troupeaux, comme les marchands qui ont investi le secteur de l'élevage en achetant des bêtes à bas prix durant la sécheresse, sont maintenant les mieux placés dans le contexte actuel d'intensification de la commercialisation du bétail. Ces catégories aisées ont toutes recours aux services de bergers salariés pour ce qui est de la garde de leurs troupeaux, qui continuent, eux, à accomplir les mêmes migrations, durant la saison des pluies, vers les pâturages reconstitués et les *hafir* entretenus du Butana, pour revenir ensuite vers les zones méridionales cultivées, où les gros exploitants ont aménagé les puits privés qui permettent l'abreuvement de saison sèche et stocké les résidus agricoles provenant de leurs propres récoltes.

Conclusion

- 64 Le cas des pasteurs paupérisés de la région du sud de Kassala n'est ni isolé ni nouveau ; il constitue un exemple des conditions que connaissent les petits éleveurs du Soudan en général, au moins sur un point significatif : leur progressive marginalisation, résultant directement, pour une part, d'une politique d'État inadéquate. Cette marginalisation est sous-jacente à la vulnérabilité croissante de la majorité des petits éleveurs face aux vicissitudes naturelles. La vague de sécheresse des années 80 est intervenue alors que toutes les conditions de cette vulnérabilité étaient réunies, et a donc eu un fort impact négatif sur cette catégorie marginalisée de la population. Mais la sécheresse ne peut en aucun cas être considérée comme la cause principale de l'appauvrissement des petits pasteurs. La famine qui a affecté ces derniers comme leurs troupeaux plonge ses racines dans les structures déficientes de l'économie soudanaise. Les stratégies de sécurité alimentaire développées auprès des petits éleveurs doivent s'attaquer à ces racines plutôt que de se confiner dans la réhabilitation de l'écosystème pastoral. Les projets de reforestation sont bien sûr indispensables, mais ils ne peuvent à eux seuls restaurer les conditions de viabilité du petit pastoralisme. Dans la mesure où l'érosion de cette viabilité constitue un processus à long terme, les stratégies globales à développer doivent envisager et contrer tous les mécanismes de la marginalisation. Tout autre objectif partiel

se révélera futile, inadéquat, voir contre-productif, et se soldera par la nécessité d'attribution permanente de secours d'urgence à un nombre croissant de petits éleveurs.

INDEX

Mots-clés : Soudan

AUTEUR

SALAH AL-DIN AL-SHAZALI

Le cas des éleveurs du sud de la province de Kassala